



**620 - Développement touristique**

**"Rêver d'Alsace et Vivre ses rêves en Alsace" -  
Proposition de la Stratégie d'Innovation et de  
Développement Touristique pour l'Alsace 2017-2021**

**Rapport n° CD/2017/072**

**Service Chef de file :**

K - Mission culture et tourisme

**Service(s) associé(s) :**

**Résumé :**

Convaincus de la pertinence de l'échelle alsacienne et de l'enjeu fondamental que constitue le développement touristique, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont souhaité consolider et élargir leur ambition touristique commune à travers la co-construction d'une Stratégie d'Innovation et de Développement Touristique (SIDT) 2017-2021. Cette ambition partagée constituera un outil de mise en œuvre dans l'ensemble des dimensions de l'économie touristique à l'échelle de l'Alsace. Il est proposé au Conseil Départemental d'approuver le projet de Stratégie d'Innovation et de Développement Touristique 2017-2021 présenté par les Exécutifs du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

**PRÉAMBULE :**

« L'Etat, les Régions, les Départements et les Communes sont compétents dans le domaine du tourisme et exercent ces compétences en coopération et de façon coordonnée » (article L.111-1 du Code du tourisme).

Dans ce cadre, les Exécutifs des Départements alsaciens ont décidé de construire avec les acteurs des territoires une proposition de Stratégie interdépartementale d'innovation et de développement du tourisme pour l'Alsace 2017-2021.

Destinée aux socioprofessionnels du tourisme et aux acteurs locaux, cette stratégie se veut être un outil au service de la croissance et de l'emploi.

## **1. UNE STRATÉGIE TOURISTIQUE POUR L'ALSACE**

Promouvoir la Destination Alsace en valorisant ses richesses naturelles, culturelles et patrimoniales et en misant sur l'excellence touristique alsacienne, telle est l'ambition des Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin en matière de tourisme.

Construire aujourd'hui les rêves de demain pour s'assurer du renouvellement des visiteurs, capitaliser sur les « pépites » de l'Alsace pour soutenir l'économie touristique et l'emploi, conforter l'Alsace en tant que Destination d'excellence et accessible à tous, tels en sont les enjeux.

S'entendre collectivement sur des enjeux prioritaires, retenir des axes de progrès et en déduire des programmes d'actions à partir desquels chacun prend sa part de responsabilité, telles sont les motivations qui ont animés les Exécutifs des Conseils départementaux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin dans l'élaboration de la stratégie interdépartementale d'innovation et de développement du tourisme pour l'Alsace.

Prenant appui sur le bilan de la stratégie mise en œuvre pendant la période 2012-2016 par les deux Départements et la Région Alsace, ainsi que sur les données de l'Observatoire Régional du Tourisme d'Alsace, la proposition de nouvelle stratégie a été alimentée par les contributions recueillies dans le cadre de treize rencontres territoriales et de filières.

Chacune de ces rencontres a réuni les forces vives de l'économie touristique - socio-professionnels, hébergeurs, restaurateurs, offices du tourisme, collectivités locales, bénévoles de musées, veilleurs de châteaux. L'ensemble des contributions, orales ou écrites, telles que les 300 réponses au questionnaire mis en ligne ou la contribution collective des offices du tourisme, ont été prises en compte.

Portée par cette démarche ascendante, fondée sur la consultation et l'échange avec plus de 500 opérateurs du tourisme, pilotée par les deux Départements, et associant la Région, cette nouvelle stratégie résulte d'une démarche de co-élaboration de politique publique.

La Stratégie interdépartementale d'innovation et de développement touristique pour l'Alsace contribuera à la dynamique régionale et s'articulera avec le Schéma Régional de Développement Touristique.

## **2. LES AMBITIONS DE LA PROPOSITION DE STRATÉGIE ET LES THÉMATIQUES D'EXCELLENCE**

La stratégie pour le développement de la Destination Alsace doit assurer la valorisation de ses atouts, préserver la notoriété de la destination et renouveler l'offre et la clientèle. La proposition de stratégie vise à l'augmentation de la durée moyenne des séjours afin de pérenniser l'emploi et d'accroître les retombées économiques.

Aussi, deux ambitions l'animent : faire « Rêver d'Alsace » et garantir de « Vivre ses rêves en Alsace ». « Rêver d'Alsace » passe par la promotion du marketing territorial au service de la Destination et « Vivre ses rêves » nécessite de renforcer l'excellence touristique alsacienne.

Il est proposé de définir l'offre touristique propre à la Destination Alsace selon six thématiques d'excellence :

- découvrir l'Alsace, terre d'itinérance douce (randonnées, canoë, Alsace à vélo...),
- prendre de la hauteur en Alsace (Massif des Vosges, quatre saisons...),
- l'Alsace prend soin de vous (bien-être en Alsace),
- savourer les étoiles et millésimes d'Alsace (gastronomie, les vins et la bière),
- vivre le fantastique des châteaux forts d'Alsace,
- l'Alsace au cœur de l'humanisme rhénan et de l'Europe (tourisme de mémoire, arts et traditions populaires, savoir-faire d'excellence...).

Pour répondre aux deux ambitions « Rêver d'Alsace » et « Vivre ses rêves en Alsace », chacune de ces thématiques d'excellence gagnerait à la fois à valoriser ses atouts et à poursuivre des principes des progrès traduits en cinq défis.

Le plan d'actions de la proposition de stratégie s'articule donc autour de ces cinq défis, déclinés en chantiers :

Défi 1 - Innover, adapter et réinventer l'offre touristique afin de répondre aux attentes et modes de consommation en constante évolution ;

Défi 2 - Améliorer l'expérience client avant, pendant et après son séjour en Alsace, en s'appuyant sur des outils de médiation diversifiés et innovants ;

Défi 3 - Passer de l'information à la consommation en Alsace ;

Défi 4 - Assurer une meilleure diffusion des flux des visiteurs sur l'ensemble du territoire alsacien ;

Défi 5 - Garantir la qualité et tenir la promesse pour les visiteurs en Alsace.

### **3. LA GOUVERNANCE DE LA STRATEGIE D'INNOVATION ET DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME AURA POUR BUT D'ACCOMPAGNER, ADAPTER ET ÉVALUER**

L'évolution rapide des attentes de la clientèle et des modes de consommation touristique impliquent une capacité d'adaptation rapide des offres proposées par les socio-professionnels. De même, la stratégie doit avoir cette capacité de réactivité et d'adaptation sur toute la durée de sa mise en œuvre.

#### **3.1 L'animation de la stratégie interdépartementale**

Outre le pilotage des deux Départements, il est proposé d'organiser une animation sur la totalité de la période 2017 – 2021, afin de garder une dynamique continue au travers de rendez-vous réguliers :

- avec les élus membres du Comité de Pilotage alsacien mis en place lors de la phase d'élaboration et dont il est proposé qu'il ait vocation à assurer le suivi de la mise en œuvre de la stratégie, ainsi que sa coordination avec la stratégie régionale ;
- avec les socio-professionnels : organisation de conférences ou journées annuelles thématiques. Ces rencontres permettraient à la fois d'animer le schéma et de présenter des points d'avancées de la stratégie ;
- avec les territoires : une animation territoriale permettrait aux acteurs d'un même territoire de se retrouver, de faire réseau, ...

Ces rencontres viendraient enrichir le plan d'actions en fonction des nouveaux besoins exprimés, des possibilités de partenariats identifiés, des évolutions numériques.

#### **3.2 Les coopérations avec les acteurs institutionnels en charge du tourisme**

Les récents transferts de compétences ou la modification de l'organisation territoriale conduisent à redéfinir les coopérations dans le domaine du tourisme, notamment avec les Communautés de communes qui, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, ont pour compétence la promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, ainsi qu'avec les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, créés par loi du 27 janvier 2014, et le futur Comité Régional du Tourisme.

### 3.3 Les moyens d'accompagnement

Il est proposé que la mise en œuvre de la stratégie s'appuie essentiellement sur l'activité d'Alsace Destination Tourisme (ADT), Comité Départemental du Tourisme, pour les deux Départements. L'ADT, en lien avec les services des Départements, mettra en œuvre techniquement le plan d'actions.

A cette fin, il est proposé au Conseil Départemental de décider des inscriptions budgétaires pour 2018 pour le soutien à Alsace Destination Tourisme au titre de l'ingénierie publique (rapport 61020 - Alsace Destination Tourisme (ADT) - Propositions financières - Budget primitif de 2018) ainsi que des inscriptions budgétaires pour 2018 pour le développement touristique (rapport 620 - Développement touristique - Propositions financières - Budget Primitif 2018).

L'accompagnement du Département pour la mise en œuvre de la proposition de stratégie d'innovation et de développement du tourisme pour l'Alsace s'élèverait, en 2018, à 3 109 990 €.

La Commission Attractivité, du Développement du Département et des Relations Institutionnelles, a émis un avis favorable à ces propositions le 2 novembre 2017.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil Départemental décide :*

- d'approuver la Stratégie d'innovation et de développement du tourisme pour l'Alsace 2017-2021, stratégie commune aux Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, telle que définie en annexe ci-joint et d'autoriser son Président à signer les documents d'exécution afférents ;*
- de donner délégation à la Commission Permanente pour l'exécution et le suivi de la Stratégie d'innovation et de développement du tourisme pour l'Alsace 2017-2021;*
- d'assurer la mise en œuvre des actions prévues dans la Stratégie d'innovation et de développement du tourisme pour l'Alsace 2017-2021,*
- de prévoir, en fonction des budgets annuels consacrés au développement touristique, et en fonction de l'implication des autres partenaires, le financement des actions retenues.*

Strasbourg, le 29/11/17

Le Président,



Frédéric BIERRY